



Mairie d'Archigny

**Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal
Réunion du 25 janvier 2018**

L'An deux mil dix-huit, le 25 janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky ROY.

Etai(ents) présents : M. Florent BUSSEREAU, M. Frédéric COGNE, Mme Dominique DESTREMAU, Mme Sylvie GOURMAUD, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. René QUERE, M. Jacky ROY.

Absents avec délégation : Mme Monique CARDINEAUX donne pouvoir à M. René QUERE, Mme Chantale VACHON donne pouvoir à Mme Sylvie GOURMAUD.

Etai(ent) absent(s) : Mme Béatrice DUVEAU, Mme Laëtitia FLECHARD, M. Wallerand GOUILLY FROSSARD, Mme Caroline ROUSSEL.

Etai(ent) excusé(s) : Mme Monique CARDINEAUX, Mme Chantale VACHON.

Secrétaire de séance : Mme Dominique DESTREMAU.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil en date du 21 novembre 2017
3. Bail commercial salle, S13, S14 et sous Atelier Bois et Préau
4. Bail commercial salle S1 rez- de- chaussée et étage
5. Bail commercial immeuble situé au 30 rue Roger Furgé
6. Questions diverses

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est madame Dominique DESTREMAU.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil en date du 21 décembre 2017

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 21 décembre 2017.

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 0

1. Bail commercial salle, S13, S14 et sous Atelier Bois et Préau

Délibération n° 01-2018 : BAIL COMMERCIAL SALLE S13, S14 ET SOUS ATELIER BOIS ET PREAU – CHAVARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Paul BOS gérant la société BOMECO anciennement INTERFACE en date du 22 novembre 2017 de mettre fin aux baux concernant les locaux suivants :

S4, S6 et S7

S1 rez-de-chaussée et l'étage

S8, S11 et S12

3 garages

Et souhaite garder les locaux suivants :

S13, S14 et sous l'atelier bois et le préau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un nouveau bail à intervenir avec Monsieur Paul BOS, à compter du 1er janvier 2018.

FIXE le montant du loyer mensuel à **436,91 €**.

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 0

* * * * *

Le conseil municipal demande de préciser les surfaces de chaque salle.

2. Bail commercial salle S1 rez- de- chaussée et étage

Délibération n° 02-2018 : BAIL COMMERCIAL SALLE S1 REZ DE CHAUSSE ET ETAGE CHAVARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Gilles FROMONTEIL afin de louer le local S1 (anciennement Bomeco), sis à Chavard, à compter du 1er janvier 2018, pour stocker ses productions de porcelaine.

Descriptif des locaux :

Salle S1: rez-de-chaussée de 30 m2 et un étage de 25 m2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant au bail à intervenir avec Monsieur FROMONTEIL, à compter du 1er janvier 2018.

FIXE le montant du loyer mensuel à **68,75 €** qui s'ajoute aux 200 € (S2 et S3) soit un montant total de 268,75 € par mois.

Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 0

3. Bail commercial immeuble situé au 30 rue Roger Furgé

Délibération n° 03-2018 : BAIL COMMERCIAL IMMEUBLE SITUE AU 30 RUE ROGER FURGE

Vu la délibération n° 07-2017 autorisant de signer une convention opérationnelle d'action foncière pour la revitalisation du centre bourg en date du 24 février 2017.

Vu la convention de mise à disposition entre la commune d'Archigny et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine en date du 21 décembre 2017

Vu le contrat de mandat en date du 21 décembre 2017

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer l'immeuble situé au 30, rue Roger Furger (Bar-Restaurant) au futur repreneur pour un montant de 600 € (AZ 359 : 547 m2 à usage commercial et usage d'habitation et AZ 200 : 960 m2 hangar et porche ouvert).

La commune se garde, pour ses fins personnelles, l'AZ 358 au 30, rue Roger Furgé de 64 m2 à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail à intervenir avec le futur repreneur.

FIXE le montant du loyer mensuel à **600 €**.

Vote Pour 8 Contre 0 Abstention 2

* * * * *

Le conseil municipal demande que soit précisé sur le bail que le montant du loyer débutera à l'ouverture du commerce. Et que reste à définir la part des travaux et entretien à effectuer par le bailleur et le locataire.

3. Questions diverses

Monsieur le maire annonce au conseil municipal que depuis le Départ de Catherine Plault, aucune décision n'a pas été prise pour l'organisation de l'accueil et de fait, son remplacement. Monsieur le maire a demandé aux agents administratifs en poste leur vision sur ce remplacement. Les agents proposent un recrutement d'un agent pour l'accueil, l'état civil, l'urbanisme et les affaires scolaires pour 20 h hebdomadaires (lundi après-midi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin) avec fermeture de la mairie le samedi matin.

* * * * *

Madame Dominique Destremau informe le conseil municipal que le Père Michel Chambragne, accompagné de Monseigneur Pascal Wintzer invitent les élus à une rencontre organisée lundi 29 janvier à 10h à Pleumartin (Salle des associations).

* * * * *

Madame Françoise Le Meur rappelle au conseil municipal qu'au mois de décembre deux agents ont été en arrêt maladie. Un agent a été remplacé et madame Sylvie Gourmaud a assuré la surveillance cantine et garderie et la remercie. Elles ont listé des dysfonctionnements et mis en place des fiches de procédure. Ces dernières ont été validées par la commission scolaire, les ATSEM et seront présentées aux représentants des parents d'élève le mercredi 31 prochain.

Madame Françoise Le Meur et madame Sylvie Gourmaud ont également listé tous les dysfonctionnements au niveau de la mairie et un plan d'actions a été mis en place.

Madame Françoise Le Meur précise que les enfants, pendant le temps de la restauration scolaire, ne sont pas sages, sont irrespectueux vis-à-vis des adultes (insultes) et jouent avec la nourriture. A la demande des parents d'élèves et avec leur accord, un règlement cantine a été réalisé avec la mise en place de tickets incidences. Cela ira de l'avertissement (ticket Jaune) à l'exclusion (ticket rouge). Ils seront collés par le professeur des écoles dans le cahier de correspondance de l'enfant concerné. Les enfants seront informés du règlement le vendredi 2 février 2018 à 12h.

* * * * *

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Leigné les Bois a terminé leur projet Terre Saine. La commune a obtenu trois papillons et une mention spéciale alors que notre commune n'a pas encore commencé.

Madame Françoise Le Meur précise qu'elle a rendez-vous avec Gilles Puisais la semaine prochaine pour mettre en place les différentes actions et voir avec lui la commande de graine pour les pieds de mur.

* * * * *

Madame Sylvie Gourmaud demande s'il est possible de commander de la diorite par l'intermédiaire de la commune comme cela s'est fait les années passées.

Monsieur Florent Bussereau répond que cela est tout à fait possible.

* * * * *

Au nom du Président d'Archigny Accueil et Fêtes, madame Sylvie Gourmaud invite le conseil municipal au banquet des amis réunis qui aura lieu le 24 février prochain à la salle des fêtes (repas du midi à 31 € et le soir à 10 €).

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.